

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 13/126/2007 (Public)

Bulletin n° : 211

ÉFAI

1er novembre 2007

Iran. Des défenseurs kurdes des droits humains en danger

Mohammad Sadiq Kabudvand, journaliste kurde iranien et défenseur des droits humains, président de l'Organisation kurde des droits humains (RMMK, <http://www.rmmk.net/enindex.aspx>) serait victime de mauvais traitements en détention. Amnesty International craint que ces mauvais traitements ne visent à forcer les membres de la direction du RMMK à se présenter aux responsables de la sécurité, au risque de se faire arrêter et de se voir notifier la fermeture du RMMK. Amnesty International appelle les autorités iraniennes à faire cesser ces mauvais traitements immédiatement.

Mohammad Sadiq Kabudvand est détenu depuis le 1^{er} juillet 2007 dans la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran. Bien qu'il n'ait pas été officiellement inculpé selon nos informations, il aurait déclaré à la mi-juillet être accusé d'« *activités nuisant à la sécurité nationale* », de « *propagande contre le régime* » et de « *coopération avec des groupes opposés au régime* ». Il s'est également plaint de ses mauvaises conditions de détention et a expliqué qu'on lui bandait les yeux bandés et qu'on lui liait les mains et les pieds à chaque interrogatoire. Son avocate, la lauréate du Prix Nobel Shirin Ebadi, n'a pas été autorisée à lui rendre visite et il n'a pu avoir que des contacts limités avec sa famille.

Selon les informations dont nous disposons, Mohammad Sadiq Kabudvand souffrirait de tension artérielle, d'un problème de peau et d'un problème rénal dont Amnesty International ne connaît pas la nature exacte. Il aurait besoin d'uriner fréquemment et le fait d'en être empêché aurait de graves répercussions sur ses reins. Il s'est entendu répondre que s'il voulait aller aux toilettes, il devait en faire la demande par écrit.

En droit iranien, nul n'est tenu de se présenter à la police ou devant les forces de sécurité en l'absence de mandat de comparution écrit. Toutefois, il a été dit à Mohammad Sadiq Kabudvand que si les trois membres de la direction du RMMK actuellement en liberté se présentaient d'eux-mêmes au ministère du Renseignement à Sanandaj, il serait autorisé à se rendre aux toilettes aussi souvent que nécessaire. Mohammad Sadiq Kabudvand aurait répondu en insistant sur le fait que le RMMK est une organisation de défense des droits humains indépendante et que « *nous n'allons pas abandonner, nous allons continuer notre action humanitaire* ». Amnesty International craint que si des membres de la direction du RMMK se présentent dans les bureaux du ministère du Renseignement à Sanandaj, ils ne soient arrêtés et que le RMMK ne soit fermé.

Le RMMK a été fondé en avril 2005 par Mohammad Sadiq Kabudvand et quelques autres personnes ; il compte actuellement une centaine de membres. Les autorités n'ont jamais accepté la requête du RMMK d'être reconnu comme organisation non gouvernementale (ONG). Un quatrième membre de la direction, Ajlal Qavami, est en prison à Sanandaj dans le cadre d'une autre affaire liée à son travail de journaliste.

Les mauvais traitements infligés à Mohammad Sadiq Kabudvand et les tentatives associées de pression sur les membres du RMMK bafouent les normes internationales relatives aux droits humains que les autorités iraniennes se sont engagées à respecter, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le harcèlement répété et l'emprisonnement de défenseurs des droits humains par les autorités iraniennes remettent en question leur volonté d'observer les principes fondamentaux de respect de la dignité humaine. Le gouvernement doit veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent

mener à bien leur tâche – dont la Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme a reconnu l'importance – dans un climat de respect et conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

Complément d'information

Les Kurdes, qui sont l'un des nombreux groupes ethniques que compte l'Iran, vivent principalement dans l'ouest et le nord-ouest du pays, dans la province du Kurdistan et dans les provinces voisines, frontalières des régions kurdes de Turquie et d'Irak. Depuis de nombreuses années, des organisations kurdes telles que le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) et le *Komala* (Organisation révolutionnaire des travailleurs du Kurdistan) mènent une opposition armée à la République islamique d'Iran. Récemment cependant, elles ont renoncé à leur lutte armée et s'efforcent d'obtenir une solution fédérale. Les autorités iraniennes sont toujours confrontées à une opposition armée, essentiellement de la part du PJAK (Parti pour une vie libre au Kurdistan), dont les opérations auraient débuté en 2004. Les autorités iraniennes accusent des gouvernements étrangers de fomenter des troubles parmi les minorités ethniques d'Iran.

Mohammad Sadiq Kabudvand a été arrêté le 1^{er} juillet sur son lieu de travail à Téhéran par des membres en civil des services de sécurité, le jour où expirait la suspension de parution de son journal *Payam-e Mardom-e Kordestan* (Le Message du peuple du Kurdistan). Il risque un an d'emprisonnement pour des articles publiés dans son journal, mais sa détention actuelle ne semble pas liée à leur parution.

Pour agir en faveur de Mohammad Sadiq Kabudvand, veuillez vous reporter à notre Action urgente <http://web.amnesty.org/index/framde130812007>
<http://web.amnesty.org/index/framde130912007>

Nom du document : MDE_13_126_2007_ext_fra.doc
Répertoire : \\Condor\archives\A_archiver\Publics-Internes
Modèle : D:\Sabine\Nouveaux gabarits NWS\Gabarit NWS public.dot
Titre : Iran. Des défenseurs kurdes des droits humains en danger
Sujet :
Auteur : EFAI
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 01/01/1970 01:38:00
N° de révision : 21
Dernier enregistr. le : 01/01/1970 01:32:00
Dernier enregistrement par : CHRISTINE THOMAS
Temps total d'édition : 72 Minutes
Dernière impression sur : 05/11/2007 10:12:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 873 (approx.)
Nombre de caractères : 4 847 (approx.)